



## CDAS du 21/11/2023

### **Ordre du jour :**

- 1) Approbation du procès-verbal du 19 septembre 2023
- 2) Nouvelle organisation du réseau de l'action sociale régionale
- 3) Point sur les actions 2023

### **1) Approbation du procès-verbal du 19 septembre 2023 :**

Unanimité des syndicats présents.

### **2) Nouvelle organisation du réseau de l'action sociale régionale :**

Monsieur DIALLO qui nous fait la présentation, précise que la réforme a abouti à la création de postes de responsable régional, de délégués de proximité, ainsi que des référents thématiques. Le projet a été validé officiellement au dernier CNAS et il sera mis en place en janvier 2024. Tous les emplois sont maintenus.

#### **Le Responsable régional :**

Le Responsable régional assure l'encadrement et l'animation de l'équipe de délégués et supervise la mise en œuvre des prestations ministérielles et interministérielles d'action sociale.

Il est le garant de la bonne organisation du dialogue social au sein des conseils départementaux de l'action sociale (CDAS).

Il est l'interlocuteur en région des services du ministère, de l'Etat et de la SRIAS pour toutes les questions se rapportant à l'action sociale ministérielle et interministérielle.

#### **Le délégué de proximité :**

Le délégué de proximité est l'interlocuteur de premier niveau des agents, des services locaux et des organisations syndicales pour toute l'action sociale au sein du département.

Il est chargé du secrétariat du CDAS en lien avec le président, l'organisation des groupes de travail et des instances.

Il est principalement chargé de la mise en œuvre des actions locales: préparation du programme, expression du besoin d'achat et identification de prestataires, gestion logistique le jour J, suivi de l'enveloppe CAL en lien avec le(s) référent(s).

#### **Le référent «logement» :**

Le référent «logement» sera chargé de la gestion du parc ministériel en lien avec l'ALPAF (mandat): interlocuteur des bailleurs, suivi de l'occupation, vérification des loyers d'inoccupation, enregistrement des demandes dans TIPI et attribution des logements.  
En lien avec les délégués de proximité et avec l'ALPAF, il sera chargé de l'identification des besoins locaux.

Le délégué référent «Parentalité» :

Le délégué référent «Parentalité» sera chargé de l'instruction des demandes de subvention séjour enfant et la gestion des crèches ministérielles (interlocuteur des gestionnaires, instruction des demandes et d'achat de matériels).

Cette expertise permettra la gestion des places disponibles et, dans ce sens, la question se posera d'ouvrir d'autres marchés ou de s'adosser aux propositions du SRIAS.

Nous constatons qu'il y a deux délégués «Restauration» dans le Nord pour la région alors qu'il n'y a pas de délégué Logement et qu'il faudra s'adresser à un autre département qui n'a pas forcément une telle gestion.

Inquiétude également sur la continuité de service : avant il y avait une polyvalence dans le département et chacun suppléait aux collègues absents. Qu'en sera t-il désormais ?

**L'UNSA confirme que la spécialisation des tâches va favoriser la perte en efficacité. Certes, il est urgent de voir le long terme, mais si le schéma national ne venait pas à fonctionner, l'UNSA se demande si la possibilité de revenir en arrière demeure, et ce, pour éviter une perte de temps et un risque.**

**Quel sera le rôle politique départemental de chaque CDAS et des orientations étant donné que le RRAS a un rôle d'encadrement. ?**

**On nous promet de la souplesse mais il faut attendre les retours d'expérience pour envisager éventuellement un ajustement de l'organigramme au fur et à mesure.**

### **3) Point sur les actions 2023 :**

Concernant les sorties «actifs», il y a eu 570 personnes pour la sortie à PAIRI DAIZA et 266 personnes pour Versailles; en majorité des cadres B.

Concernant l'Arbre de Noël, finalement, il a été possible de maintenir le chèque cadeau à 25 €.

C'est plutôt une bonne nouvelle pour les familles, même si nous considérons que cette somme est largement insuffisante.

Le premier arbre de Noël pour les agents du Valenciennois a eu lieu le 19 novembre dernier au cirque de Lille. Cette solution d'urgence a été décidée suite à l'annulation du spectacle à Valenciennes.

Il y a eu un problème avec la livraison des coquilles.

Point sur les logements: 3 logements récents dont 2 T2 et 1 T3.

9 dossiers ont été reçus pour le T2 et aucun pour le T3 en raison du loyer élevé, soit 1200 € charges comprises.

**N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.**

**Pour vous abonner à notre lettre de diffusion, envoyez "ok unsa infos" par mail**

**Contact : [unsa.drif59@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:unsa.drif59@dgfip.finances.gouv.fr)**

**blog local : <http://nord.unsadgfip.fr/>**

**page facebook : [UNSA DGFIP Hauts-de-France](https://www.facebook.com/UNSA-DGFIP-Hauts-de-France)**

**Site national : <http://www.unsadgfip.fr/>**



**NORD**

